

***Comment Candidater pour une bourse universitaire  
Pour les bacheliers de la session de juin 2009***

**CONDITIONS D'OCTROI DE LA BOURSE :**

- Avoir un revenu des parents annuel brut ne dépassant pas le SMIG pour l'année 2008 (3023 dinars) .  
( sinon vous pouvez postuler à un prêt universitaire auprès des caisses de sécurité sociale : CNRPS ou CNSS au cas où le père ou la mère est affiliée à l'une des caisses – ou encore auprès des banques ).

**PIÈCES À FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE BOURSE :**

Pour pouvoir remplir le formulaire électronique, veuillez préparer les pièces suivantes :

- Une copie de la carte d'identité nationale (du candidat).
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse.
- La déclaration des revenus du père pour l'année 2008.
- Une attestation de travail du père, ou de non emploi ou extrait de pension délivré par la CNRPS ou la CNSS.
- La déclaration des revenus de la mère, de non emploi ou extrait de pension délivré par la CNRPS ou la CNSS.
- L'acte de décès du père (en cas de décès).
- L'acte de décès de la mère (en cas de décès).
- Une copie de l'acte de divorce (en cas de divorce des parents).

**REMARQUES IMPORTANTES:**

Avant de remplir le formulaire électronique :

- Vous devez préciser les n° de la carte d'identité nationale de votre père et de votre mère ainsi que leurs n° d'affiliation dans les caisses de sécurité.
- Vous devez fournir avec le plus grand soin les informations demandées pour permettre à l'administration d'étudier votre demande dans les meilleurs délais.
- Vous devez aller jusqu'à l'étape d'impression de votre demande. Cette étape est la seule qui prouve que votre demande a été validée.
- En cas de déconnexion, avant l'impression de la demande, veuillez refaire l'opération de nouveau.

Remplir le formulaire

Sortir

**RENOUVELLEMENT DE LA BOURSE :**

***CONDITIONS D'OCTROI :***

Avoir bénéficié de la bourse au moins une fois.

Réussir aux examens de fin d'année et en cas d'échec :

Avoir une moyenne au moins égale à 8/20.

Ne pas avoir bénéficié d'une tranche de bourse ou de prêt auparavant.

Ne pas cumuler la bourse avec un prêt quel que soit son origine.

Ne pas exercer une activité rémunérée.

***CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.***

Remplir le formulaire électronique sur le site [www](http://www.ooun.rnu.tn) accompagné des pièces figurant sur la demande.

**EN COURS D'ETUDES :**

***CONDITIONS D'OCTROI:***

-Réussir aux examens de fin d'année.

-Cumul des revenus bruts des parents pour l'année précédente ne dépassant pas le SMIG

-Ne pas cumuler la bourse avec un prêt quel que soit son origine.

-Ne pas exercer une activité rémunérée.

***CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.***

Telecharger le formulaire a partir du site [www.ooun.rnu.tn](http://www.ooun.rnu.tn) ; le remplir et l'accompagné des pièces figurant sur la demande.

## ***BOURSE ET PRET DE TROISIEME CYCLE***

Pour leur première demande de bourse ou de prêt de 3ème cycle, les étudiants doivent s'adresser à la Direction Générale des Affaires Estudiantines du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie.

Adresse : Avenue Ouled Haffouz 1030 Tunis

Pour le renouvellement ( voir rubrique renouvellement bourse ou prêt ).

## ***BOURSES ET PRETS DES FILS D'ENSEIGNANTS***

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, accorde annuellement un certain nombre de bourses et de prêts au profit des étudiants tunisiens fils d'enseignants à l'enseignement de base ou au secondaire et ce dans le cadre d'une convention passée avec les syndicats concernés. Les demandes sont déposées directement à l'Office ou par l'intermédiaire de ces syndicats au plus tard le 15 octobre de chaque année.

## ***ETUDIANTS ETRANGERS***

Pour leur première inscription en Tunisie, les étudiants étrangers doivent s'adresser à la Direction Générale de la Coopération Internationale et des Relations Extérieures du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie pour demander une bourse

Adresse : Avenue Ouled Haffouz 1030 Tunis

Pour ceux qui ont eu une bourse au moins une fois les conditions d'octroi sont :

Réussir aux examens de fin d'année ou en cas d'échec :

Avoir une moyenne au moins égale à 8/20.

Ne pas avoir bénéficié d'une tranche de bourse auparavant.

Déposer une demande remplie accompagnée des pièces figurants sur la demande.

***BOURSES DES FILS DE TUNISIENS  
RESIDENTS A L'ETRANGER***

Les étudiants tunisiens poursuivant leurs études en Tunisie et dont les parents résident à l'étranger peuvent prendre contact avec les consulats tunisiens dans les pays hôtes pour postuler à une bourse. Les délais et conditions d'octroi de cette catégorie de bourse sont fixés par une circulaire du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de la technologie .